Ville de
Montauban

REPUBLIQUE FRANCAISE
---
DEPARTEMENT DE TARN ET GARONNE
---
VILLE DE MONTAUBAN

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

***SESSION ORDINAIRE***
***Séance du 21 juillet 2016***

**N°153/07/2016 : RESEAU DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE - CONVENTIONS DE SERVITUDES AVEC ERDF - ROUTE DU FAU/VIGNARNAUD - CHEMIN DE ST MARTIAL - BORNES CENTRE VILLE -**

***L'an deux mille seize, le jeudi 21 juillet à 18h00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montauban, se sont réunis dans la grande salle de l'Hôtel de Ville, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément à l'article L2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le 13 juillet 2016.***

**Etaient présents** : 31
Mesdames, Messieurs, Brigitte BAREGES, Pierre Antoine LEVI, Sophie LARAN, Thierry DEVILLE, Marie-Claude BERLY, Christian PEREZ, Bernard PECOU, Clarisse HEULLAND, Philippe FRANCOIS, Georges DARUL, Annie GUILLOT, Robert INFANTI, Jean TEKPRI, Jean GARROCQ, Angèle LOUCHART, Colette HARLE, Jean Martial DEJEAN, Jean Luc BUDOIA, Jean-Michel MUSCATELLI, Béatrice KOHLER, Nadia CHEKLIT, Jean-François GARRIGUES, Laura NICOLAS, Quentin SUCAU, José GONZALEZ, Arnaud GUITARD, Carole DUNET-SCHUMANN, Gaël TABARLY, Pauline BLANC, Marie-Dominique BAGUR, Thierry VIALLON

**Pouvoirs** : 12

Mesdames, Messieurs Laurence PAGES à Annie GUILLOT, Alain CRIVELLA à Béatrice KOHLER, Aurore KOTHE à Christian PEREZ, Maxime BERAUDO à Georges DARUL, Véronique LAGARRIGUE à Sophie LARAN, Vally CENTOMO à Brigitte BAREGES, Danielle AMOUROUX à Jean Luc BUDOIA, Philippe FASAN à Jean TEKPRI, Anne ALASSANE à Bernard PECOU, Aurélie BURATTI à Pierre Antoine LEVI, Rodolphe PORTOLES à Gaël TABARLY, Valérie RABAULT à Pauline BLANC

**Absents** : 2

Mesdames, Messieurs Monique VALAT, Jeannine MEIGNAN

Mairie de Montauban - BP. 764 - F 82013 Montauban cedex
Tél. +33 (0)5 63 22 12 00 - Fax +33 (0)5 63 93 58 00
www.montauban.com
mairiemontauban@montauban.com

**Madame Marie-Claude BERLY donne lecture du rapport suivant :**
**Mesdames, Messieurs,**

Electricité Réseau Distribution de France, entreprend chaque année des travaux de renforcement, d'enfouissement ou d'entretien des lignes électriques sur les réseaux de distribution d'électricité de Montauban.

Dans ce cadre, il est prévu :

1/ Pour les **travaux de renforcement** et de reprise du réseau de distribution d'électricité situé **route du Fau et route de Vignarnaud,** réalisés suite à la tempête du 31 août 2015 :

- d'établir une servitude sur les parcelles K 0593 – K 0594 – K 0605 et K 1523
pour 84 mètres de câbles, et la pose de deux supports de conducteurs aériens.

2/ Pour les **travaux d'amélioration** de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau de distribution d'électricité **chemin de Saint Martial** :

- d'établir une servitude sur les parcelles H 1542 – H 0898
pour 61 mètres de câbles, et la pose de deux supports de conducteurs aériens.

3/ pour les **travaux de raccordement** électrique des bornes piétonnes automatiques dans **les rues Fourchue - Gillaque et Soubirous-Bas**, l'encastrement de coffrets et la pose de câbles en façade :

- d'établir les servitudes correspondantes.

Considérant qu'au vu des droits conférés aux concessionnaires des ouvrages de distribution d'électricité, il convient d'établir les servitudes de passage correspondantes,

Vu les projets de conventions de servitude et plans joints à la présente,

Au vu de ces éléments, il vous est demandé de bien vouloir :

- autoriser Madame le Maire à signer avec ERDF les conventions de servitudes annexées à la présente.

**ADOPTEE A L'UNANIMITE**

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de TOULOUSE dans un délai de deux mois à compter :
De sa transmission en Préfecture le : 26 JUIL. 2016

De sa publication le : 26 JUIL. 2016

De sa notification le :

Pour extrait certifié conforme,

Montauban, le 22 juillet 2016

Maire,

Brigitte BAREGES

MAIRIE DE MONTAUBAN (T&G)